

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° DN631

présenté par

Mme Thillaye, M. Blanchet, M. Bru, M. Cubertafon, M. Lainé, Mme Lingemann et Mme Poueyto

ARTICLE 2

RAPPORT ANNEXÉ

Compléter l'alinéa 55 par la phrase suivante :

« Cette consolidation des stocks passera notamment par des moyens d'acquisition conjoints dans des cadres de coopérations bilatérales et multilatérales telles que l'EDIRPA. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objectif de diversifier les stocks de munitions en rappelant l'existence du dispositif EDIRPA. EDIRPA est un dispositif européen qui vise à renforcer les capacités industrielles de défense des pays membres de l'Union européenne, en permettant d'effectuer des acquisitions conjointes. Créé en réaction à la guerre en Ukraine pour des acquisitions rapides afin de réduire nos déficits capacitaires, ce dispositif est amené à se pérenniser. Sa prise en compte est pertinente quand on évoque la mutualisation des financements.